



Droit APL et résidence secondaire

Par **Creatouva**, le **15/04/2016** à **09:42**

Apparemment la caf (juillet 2016) enlever les droits de APL

De la maison principale (qui n'est pas fini de payer)

Aux personnes qui détiendront une résidence secondaire

Est ce vrai ou faux

1/ nous sommes en concubinage

La résidence principale est à monsieur et paye la taxe foncière

Madame paye la taxe habitation .madame a hérité et compte acheter studio mer

De plus de 30000€ Voir 45 000€ avec 10000€ monsieur (toute nos économie)

Question quel serait les conséquences si madame achete ce bien (dans une autre département - est ce qu'on perd vraiment notre APL déclarer caf au nom de monsieur, non pas encore)quel stratégie avoir ?

Cordialement